

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 8 mai 2014, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : M. Thierry Spring, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Thierry Spring, président, ouvre la séance et adresse ses salutations à tous les conseillers de ville, à M. le maire, ainsi qu'aux conseillers municipaux. Est excusé ce soir le conseiller municipal M. Raymond Glück. Des salutations sont également adressées aux représentants de la presse.

M. Thierry Spring, président : "J'ai un salut particulier à adresser à M. Cédric Spielhofer, PLR, qui fait son entrée ce soir en remplacement de M. Jérôme Lavanchy, démissionnaire. Je souhaite à M. Cédric Spielhofer, PLR, qu'il trouve dans sa nouvelle tâche de conseiller de ville du plaisir à œuvrer pour la communauté en collaboration avec ses nouveaux collègues. Je profite d'adresser à M. Jérôme Lavanchy notre immense gratitude et les plus sincères remerciements pour les années passées à siéger au Conseil de ville, mais également dans les commissions où il avait accepté d'être l'un des représentants du parti libéral radical. M. Jérôme Lavanchy ne quitte pas complètement la chose publique puisque son souhait et de consacrer plus de temps à sa passion pour la défense civile. Il va ainsi prendre plus de responsabilités dans le cadre du Corps des sapeurs-pompiers d'Erguël, et notamment faire valoir son brevet d'instructeur fédéral."

M. Thierry Spring, président, demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour.

M. Stéphane Boillat, maire : "Le point 4 a été porté à l'ordre du jour pour autant que l'accord final avec TouReg intervienne et qu'une lettre formelle d'intention de l'entreprise intéressée nous parvienne. L'accord final avec TouReg, très largement conforme aux conditions de financement et de remboursement que nous avons proposées, nous est parvenu le 5 mai 2014. Par contre, nous avons été informés que la lettre d'intention serait adressée pour la séance du Conseil de ville du 19 juin 2014. Aussi, conformément à ce qui a été indiqué aux chef(fe)s des fractions, aux membres de la commission des finances, ainsi qu'aux membre de la commission économique et touristique, le Conseil municipal retire le point 4 de l'ordre du jour."

M. Michel Bastardoz, SOC : "La fraction socialiste vous rappelle que le projet du Parc technologique II (PTSI II) s'est mis en marche avec la demande de l'entreprise Donzelot qui quelques temps après s'était retirée. Mais quelle chance, non pas que l'entreprise Donzelot se soit retirée, mais que le projet ait démarré et que cela ait permis à l'entreprise Patek Philippe d'occuper d'abord deux étages puis d'acheter tout le bâtiment. L'entreprise Patek Philippe est restée à Saint-Imier, sinon elle serait allée à La Chaux-de-Fonds, ou je ne sais où. La fraction socialiste se demande s'il n'est pas possible de voter tout de même ce cautionnement, sous réserve qu'une lettre d'intention de cette entreprise où d'une autre soit parvenue à la Municipalité, ce qui permettrait au Conseil municipal d'agir rapidement et de ne pas attendre le prochain Conseil de ville."

M. Thierry Spring, président : "Donc, la fraction socialiste propose de traiter le point 4 de l'ordre du jour. Je vais mettre au vote les deux propositions. Les personnes qui souhaitent supprimer le point 4, pour qu'il soit remis à l'ordre du jour d'une prochaine séance, sont priées de le faire en se levant."

M. Thierry Spring, président : "Manifestement, à la majorité, le point 4 est supprimé et son traitement remis à une autre séance."

L'ordre du jour se présentera de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2014
3. Communications du président et du maire
4. ~~Cautionnement, sous réserve d'un accord final avec TouReg, de CHF 1'000'000.- au maximum des prêts bancaires, du canton et de la Confédération en faveur de Crescentia SA en vue de la réalisation du PTSI III : décision~~
5. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 540'000.-, figurant au budget des investissements, pour la rénovation des réseaux souterrains et de la chaussée de la rue Basse secteur Ouest et de la rue du Marché – décider du mode de financement : décision
6. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 164'500.-, figurant au budget des investissements, destiné à l'achat d'un camion Meili en remplacement d'un camion Reform datant de 2001 – décider du mode de financement : décision
7. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 138'400.-, ne figurant pas au budget des investissements, pour l'achat d'un compacteur pour la déchetterie avec prélèvement de la totalité du montant sur le financement spécial "Déchets" – décider du mode de financement : décision
8. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 580'000.-, figurant au budget des investissements, pour l'aménagement des cantonnements militaires en centre d'accueil pour sociétés ou groupe – décider du mode de financement : décision
9. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 130'000.-, figurant au budget des investissements, pour l'informatique de l'école secondaire : décider du mode de financement : décision
10. Nomination d'un membre au sein de la commission de l'équipement en remplacement de M. Jérôme Lavanchy, démissionnaire
11. Nomination d'un représentant de la Municipalité au sein de l'assemblée générale du Service d'aide et de soins à domicile du Vallon de St-Imier (SASDOVAL) en remplacement de M. Jérôme Lavanchy, démissionnaire
12. Nomination d'un membre au sein de la commission temporaire chargée de traiter la Motion "Profiler Saint-Imier par et autour des transports publics" en remplacement de Mme Josepha Chiesa, démissionnaire
13. Motions et interpellations
14. Réponses aux motions et interpellations
15. Petites questions
16. Réponses aux petites questions
17. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents : M. John Buchs (PLR), M. Eric Achermann (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), M. Cédric Spielhofer (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Pierre Jeanneret (PLR), M. Thierry Spring (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Sener Kalayci (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), Mme Mélanie Erard (AJU), Mme Nicole Leblois (AJU), Mme Katia Ermel (AJU), M. Jean Luc Berberat (AJU), Mme Florine Pessotto-Bueche (AJU), M. Thierry Egli (AJU), M. Silvio Dalla Piazza (AJU), Mme Aurélie Juillerat (AJU), M. Michel Ruchonnet (SOC), M. Francis Daetwyler (SOC), Mme Christiane Baur Widmer (SOC), M. Vital Carnal (SOC) et M. Michel Bastardoz (SOC).

Sont excusés : M. Markus Leuenberger (PLR), M. Frédéric Bürki (PLR), M. Jacques Vuitel (AJU), M. Michael Oppliger (AJU), M. Patrick Linder (SOC), M. Vincent Scheidegger (SOC), M. Johan Wermeille (SOC) et M. Sébastien Tschan (SOC).

Conseil municipal : M. Stéphane Boillat (maire), M. Patrick Tanner (vice-maire), Mme Aline Ruchonnet, Mme Danièle Kiener, M. Michel Jeanneret et M. Christian Schluép.

Excusé : M. Raymond Glück.

Presse : Mme Céline LoRicco Châtelain (Le Quotidien jurassien) et M. Blaise Droz (Le Journal du Jura).

Public : -

M. Thierry Spring, président : "Nous constatons l'absence d'un deuxième scrutateur. Merci à la fraction Alliance jurassienne de nous proposer un scrutateur."

Mme Florine Pessotto-Bueche, AJU : "La fraction Alliance jurassienne vous propose Mme Nicole Leblois, AJU, pour la séance de ce soir, en remplacement de M. Michael Oppliger, AJU."

...Mme Nicole Leblois, AJU, prend place auprès du bureau du Conseil de ville...

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2014

M. Francis Daetwyler, SOC : "Lors de la dernière séance je n'ai pas pu arriver à l'heure pour des raisons liées à mes autres mandats politiques. Mon retard avait été annoncé par le chef de fraction lorsque l'appel a été fait. Or, à la lecture du procès-verbal on constate que lors de l'appel, il n'est pas mentionné que j'allais arriver en retard. En revanche, à la page 6 du procès-verbal il écrit entre trois points de suspension : "...M. Francis Daetwyler, SOC, arrive en séance, il est 19 h 49...". La présentation de mon arrivée en retard de cette manière-là pourrait donner, à celui qui n'a pas assisté à la séance, et donc qui n'était pas présent dans la salle, l'impression que la personne qui arrive comme ça à 19 h 49, sans autre explication, n'a simplement pas pu se lever."

M. Thierry Spring, président : "Nous prenons note de vous excuser dans la partie "Appel" en précisant la raison. Y a-t-il d'autres modifications ?"

Le procès-verbal de la séance du 6 mars 2014 est approuvé à l'unanimité, avec la remarque exprimée.

3. Communications du président et du maire

M. Thierry Spring, président : "Dans le cadre de mes communications, j'en ai une seule à vous faire. Il s'agit d'une invitation que nous avons reçue pour assister à l'assemblée générale 2014 de l'Association des sociétés locales de Saint-Imier, avec la Remise des Mérites imérien 2013, qui se déroulera le 15 mai 2014, à la Salle de spectacles de Saint-Imier. Notre conseil sera représenté, lors de cette manifestation, par M. Michel Bastardoz, vice-président, qui a accepté de me remplacer au pied levé, puisque je suis à l'étranger la semaine prochaine."

M. Stéphane Boillat, maire : "J'ai deux communications. Dans sa séance du 15 août 2013, le

Conseil de ville a approuvé la révision de l'aménagement local, avec la constitution de nouvelles zones de construction. Le Conseil municipal avait fixé cette séance extraordinaire pour permettre à ce travail de grande ampleur d'aboutir avant l'entrée en vigueur de la nouvelle LAT approuvée en votation populaire le 3 mars 2013. Cette entrée en vigueur institue de fait un moratoire sur la création de nouvelles zones de construction. Il était impératif que l'Oacot puisse approuver la révision de l'aménagement local de Saint-Imier avant cette entrée en vigueur, et nul n'ignore que la procédure d'approbation devant l'Oacot prend toujours un certain temps. Par décision du 9 avril 2014, l'Oacot a approuvé la révision de l'aménagement local, avec la constitution des nouvelles zones de construction, telle que décidées par le Conseil de ville. Le 2 avril 2014, le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur de la LAT au 1^{er} mai 2014. Depuis le 1^{er} mai 2014, aucune nouvelle zone à bâtir ne peut être créée, sauf cas exceptionnels ou compensation des terrains nouvellement en zone avec des terrains que l'on retire de la zone de construction, et cela jusqu'à l'approbation par le Conseil fédéral des plans directeurs cantonaux adaptés à la LAT. Ce processus prendra au moins 18 mois, voire davantage, de sorte qu'il y a de fait un moratoire sur la création de nouvelles zones de construction. Grâce à la procédure suivie, notre commune n'est pas concernée par ce moratoire, puisque les nouvelles zones de construction approuvées par le Conseil de ville sont entrées en vigueur avant l'entrée en vigueur de la LAT.

Rapprochement/fusion des communes de Cortébert à La Ferrière : le comité de pilotage, composé des 8 maires des communes concernées a examiné le rapport stratégique qui a été rendu en octobre 2013, et fixé la suite à y donner. Ce rapport conclut, en bref, à la faisabilité d'une fusion entre les communes concernées, avec un bémol concernant l'intérêt pour La Ferrière. Les points les plus délicats concernent la fiscalité, en raison de situations et quotités différentes, et la péréquation, puisqu'une fusion entraîne une perte globale. Compte tenu de ces éléments, il a été décidé, avant de consulter la population sur la meilleure suite à donner, d'identifier les collaborations à intensifier ou à nouer les plus intéressantes et de les mettre en place ou de les évaluer. Cette phase d'intensification passée, un bilan sera tiré et la population consultée sur la suite souhaitée. Cette démarche, ainsi que les résultats de l'étude, ont été présentés le 27 mars 2014 à l'ensemble du personnel des huit communes, dans une séance commune, puis à la presse et lors de séance d'information publique dans chacune des huit communes. La séance d'information pour Saint-Imier aura lieu le 22 mai 2014, à 19 h 30 à la salle de spectacles. Vous êtes cordialement invités à y participer. Le but est non seulement d'informer, mais également de recueillir des suggestions, par exemple sur les domaines de collaboration à intensifier ou non."

4. Cautionnement, sous réserve d'un accord final avec TouReg, de CHF 1'000'000.- au maximum des prêts bancaires, du canton et de la Confédération en faveur de Crescentia SA en vue de la réalisation du PTSI III : décision

La suppression de ce point a été approuvée par les conseillers de ville lors de l'acceptation de l'ordre du jour. Il n'est donc pas traité ce soir.

5. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 540'000.-, figurant au budget des investissements, pour la rénovation des réseaux souterrains et de la chaussée de la rue Basse secteur Ouest et de la rue du Marché – décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Les conseillers de ville ont reçu le rapport établi par le chef du Service de l'équipement à l'appui de cette demande.

Plusieurs défaillances techniques étaient intervenues à fin 2012 dans le secteur de la rue Basse, et avaient entravé le bon fonctionnement des réseaux d'eau et d'électricité dans ce quartier. L'examen approfondi avait conduit à la conclusion qu'une réfection globale des réseaux souterrains était nécessaire dans ce secteur. Il avait alors été recommandé de refaire la partie Est en 2013, et les parties Centre et Ouest en 2014, après leur intégration dans la planification financière. C'est ainsi que, le 7 mars 2013, le Conseil de ville a libéré un montant de CHF 260'000.- pour la réfection des réseaux souterrains dans le secteur Est de la rue Basse. Ces travaux ont été effectués. Conformément à la planification arrêtée, il s'agit désormais de décider de l'exécution des travaux dans la partie restante. Les travaux permettront la réfection des réseaux d'eau potable, d'eau usée et d'électricité. Le réseau d'évacuation des eaux claires parasites sera installé dans le secteur, de manière à être branché lorsque la rue Saint-Martin et la rue du Vallon en seront équipées, ce qui est prévu à terme. Enfin, la rue du Marché sera refaite. Le secteur pavé sera rénové de manière à constituer un environnement digne de ce secteur historique de la cité.

La dépense sera financée par autofinancement.

Sur préavis unanimes de la commission de l'équipement, et de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, préavise favorablement l'acceptation du crédit demandé.

Ouverture de la discussion :

M. Thierry Egli, AJU : "Qui n'a jamais fait l'expérience de ne plus avoir d'eau chez lui ? Heureusement, cela se produit rarement. Nous sommes tellement habitués à utiliser le réseau d'eau que même lorsque la coupure est annoncée quelques jours avant et que nous nous y sommes préparés mentalement, nous nous surprenons à ouvrir machinalement un robinet. Nous avons la chance de vivre dans un pays où ce geste devient un simple réflexe. La fraction alliance jurassienne est toujours soucieuse du bien-être de la population de Saint-Imier. De fait, nous avons lu et étudié avec la plus grande attention le projet qui nous a été soumis par les Services techniques. M. Patrick Adatte, chef du Service de l'équipement, souligne dans son rapport que le crédit qui fait l'objet de la discussion de ce soir fait suite à des mésaventures telles que celles précitées, survenus notamment à la rue Basse, entre la rue Saint-Martin et la rue du Marché. Il a donc été décidé de rénover les conduites d'eaux potables et le réseau électrique. Le réseau des eaux claires parasites (ECP) sera lui aussi amélioré par ces travaux. Nous avons tous conscience des aléas de la planification. Les impondérables font partie de l'existence et ceux qui sont aux commandes savent qu'il n'est jamais facile de tout prévoir. Or, ce n'est pas le cas de l'objet qui nous occupe à l'instant. Ce dernier figure bel et bien au plan financier pour l'année 2014, la première étape ayant été réalisée en 2013. Pour terminer, la fraction alliance jurassienne se réjouit qu'il soit tenu compte des accès automobiles durant les travaux. Enfin, la cerise sera posée sur le gâteau à la fin des travaux, avec la rénovation de la rue du Marché, notre rue de la culture dans laquelle se trouvent le Centre de Culture et de Loisirs (CCL) et non loin, le Musée de Saint-Imier. A l'instar de la totalité des membres des commissions de l'équipement, et des finances, ainsi que du Conseil municipal, la fraction alliance jurassienne vous recommande l'acceptation du crédit demandé."

Mme Christiane Baur Widmer, SOC : "La fraction socialiste a pris note avec satisfaction que la réfection nécessaire des réseaux souterrains dans la partie Ouest du village arrive à son terme conformément à la planification arrêtée. Il convient donc de voter ce crédit d'engagement de CHF 540'000.- afin que cette dernière étape puisse être achevée et que la rue du Marché retrouve son lustre d'antan. La fraction socialiste propose donc d'approuver la libération du crédit sollicité et son financement par autofinancement."

M. Daniel Müller, PLR : "Le parti libéral radical accepte la libération du crédit d'engagement de CHF 540'000.- figurant au budget des investissements pour la rénovation des réseaux souterrains et de la chaussée de la rue Basse secteur Ouest et de la rue du Marché en appliquant l'autofinancement."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 540'000.-, figurant au budget des investissements, pour la rénovation des réseaux souterrains et de la chaussée de la rue Basse secteur Ouest et de la rue du Marché et son financement par autofinancement est accepté à l'unanimité.

6. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 164'500.-, figurant au budget des investissements, destiné à l'achat d'un camion Meili en remplacement d'un camion Reform datant de 2001 – décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Les conseillers de ville ont reçu le rapport établi par le chef du département de l'équipement. Le parc des véhicules communaux nécessaires aux travaux publics fait l'objet d'un plan de renouvellement, dont les montants sont intégrés dans la planification financière. Le renouvellement du véhicule Reform, datant de 2001, s'inscrit dans cette planification. Il est opportun d'y procéder : en effet, ce véhicule devrait être expertisé prochainement, et les coûts de remise en état pour passer l'expertise sont disproportionnés (CHF 25'000.- à CHF 30'000 estimés). Après un examen attentif, et divers essais, il est proposé d'acquérir un véhicule Meili, tel que décrit dans la documentation remise. Le montant de la dépense est inférieur à ce qui avait été initialement estimé.

La dépense sera financée par autofinancement.

Sur préavis unanimes de la commission de l'équipement, et de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, préavise favorablement l'acceptation du crédit demandé.

Ouverture de la discussion :

M. Silvio Dalla Piazza, AJU : "C'est avec une grande attention que la fraction alliance jurassienne a examiné le dossier qui nous a été remis. Nous tenons à remercier le Service de l'équipement pour la clarté de ce dossier et les arguments présentés. Nous tenons aussi à signaler que grâce aux synergies qui ont été utilisées, il a été possible d'obtenir un prix d'achat plus bas que celui qui était prévu à l'origine. Nous préavisons favorablement cet achat et son financement par autofinancement."

M. Vital Carnal, SOC : "Le plan de renouvellement des véhicules des Travaux publics est une bonne chose. Les véhicules actuels ont une durée de vie calculée. Si la nécessité est établie, il faut suivre cette politique de renouvellement. Le choix d'un même véhicule que celui déjà acquis en 2012 est judicieux, cela nous permettra de disposer d'un véhicule de remplacement pour le salage de nos routes. En conclusion, la fraction socialiste accepte le crédit d'engagement de CHF 164'500.- et son financement par autofinancement."

M. Eric Achermann, PLR : "Le parti libéral radical a étudié le dossier avec attention. Nous sommes favorables à l'achat de ce véhicule en renouvellement de l'ancien qui a œuvré pendant plusieurs années. Nous proposons l'achat de ce véhicule par autofinancement."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 164'500.-, figurant au budget des investissements, destiné à l'achat d'un camion Meili en remplacement d'un camion Reform datant de 2001 et son financement par autofinancement est accepté à l'unanimité.

7. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 138'400.-, ne figurant pas au budget des investissements, pour l'achat d'un compacteur pour la déchetterie avec prélèvement de la totalité du montant sur le financement spécial "Déchets" – décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Les conseillers de ville ont reçu le rapport établi par le chef du département de l'équipement. Les transports des déchets récoltés en vue de leur élimination et de leur recyclage engendrent des coûts importants, tant en personnel qu'en frais directs, sans parler de la pollution générée par ces déplacements et les frais entraînés par la facturation de la RPLP pour chaque transport. Ces déplacements se font principalement à Bienne et à La Chaux-de-Fonds, selon les déchets concernés.

Il est possible d'éviter un nombre conséquent de trajets en transportant plus de déchets en un seul voyage. Compacter les déchets dans les bennes avant leur transport est un moyen efficace d'y parvenir. Par exemple en prenant les chiffres 2013, pour le carton et les déchets encombrants (cassons), le nombre de voyages passerait de 160 à 58, permettant une économie annuelle de plus de CHF 20'000.-. Le gain économique est donc intéressant, sans parler du gain écologique.

Le compactage exige l'acquisition d'un équipement approprié. Le crédit sollicité permet cette acquisition. La dépense sera financée par autofinancement.

Sur préavis unanimes de la commission de l'équipement, et de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, préavise favorablement l'acceptation du crédit demandé.

Ouverture de la discussion :

Mme Talika Gerber, PLR : "Le parti libéral radical a pris connaissance de la documentation qui nous a été remise concernant l'achat d'un compacteur pour la déchetterie. Dans le rapport du chef de l'équipement, il nous est dit que cette machine sera encore plus utilisée avec le projet de la nouvelle déchetterie. Lors de notre précédent Conseil de ville, M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement, nous avait évoqué que sa commission devait se réunir pour en parler. Avons-nous aujourd'hui des informations supplémentaires ? Suite à ceci, et à l'unanimité de ses membres, le parti libéral radical accepte le crédit d'engagement de CHF 138'400.-, financé par autofinancement."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Nous avons eu ce matin une séance concernant la future, nouvelle, déchetterie régionale. Les choses avancent. Vous n'êtes pas sans savoir que ce terrain figure aux sites pollués du canton de Berne, ce qui cause de gros problèmes. Nous avons rencontré ce matin la géologue qui a déjà fait une première partie de l'étude, et qui va maintenant réaliser une deuxième partie. Je ne pense pas que nous allons pouvoir prendre des décisions par rapport à tout cela avant l'année prochaine parce que cela va prendre du temps. Toutefois, le projet de cette nouvelle déchetterie est en bonne voie."

Mme Katia Ermel, AJU : "C'est avec attention que nous avons consulté le dossier relatif à l'acquisition d'un compacteur. Cet achat nous semble réellement d'une grande utilité au vu de la quantité de déchets à transporter et appelés à s'accroître dans le futur. Cela évitera un grand nombre de déplacements et engendrera de ce fait une économie financière et écologique très appréciable. La fraction alliance jurassienne accepte l'acquisition de ce compacteur qui sera financé par autofinancement."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Quelquefois il arrive qu'un investissement soulève un certain scepticisme, mais nous savons aussi que l'avenir n'est pas une science exacte et que les besoins peuvent apparaître et qu'ils ne sont pas forcément prévisibles au moment de l'élaboration du budget. Le parti socialiste se rallie aux préavis des commissions concernées. C'est une bonne chose de permettre la réduction du nombre de trajets. Il y aura aussi un effet écologique et économique, en sachant bien que la production de déchets à laquelle se livre notre société nous laisse un peu songeurs, mais c'est un autre chapitre."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 138'400.-, ne figurant pas au budget des

investissements, pour l'achat d'un compacteur pour la déchetterie avec prélèvement de la totalité du montant sur le financement spécial "Déchets" et son financement par autofinancement est accepté à l'unanimité.

8. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 580'000.-, figurant au budget des investissements, pour l'aménagement des cantonnements militaires en centre d'accueil pour sociétés ou groupe – décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Nous vous remettons le rapport datant du 11 novembre 2013 de la commission des bâtiments et des installations sportives.

Les anciens cantonnements militaires situés dans le complexe des Halles de gymnastique ont été occupés par Le Griffon, avant la construction du nouveau bâtiment qui abrite cette structure. La question de leur réaffectation a été examinée. Il est proposé de les transformer et d'y établir un "centre d'accueil" pour groupes, destiné essentiellement aux équipes sportives ou autres groupements, désireux de passer la nuit dans le cadre d'un camp ou de leur séjour.

Les coûts des travaux nécessaires à la réhabilitation et transformation des locaux sont devisés à CHF 580'000.-. Ce montant permet la réalisation d'un nouveau couvert d'entrée, d'un sas vitré avec premier vestiaire, d'un réfectoire pour 55 personnes, d'une cuisine, de cinq cellules à deux lits pour les accompagnants, de deux dortoirs de vingt et quatorze lits superposés, d'un lieu de rangement, d'un vestiaire indépendant et de sanitaires adaptés.

Pour autant que ce centre ne soit pas exploité par un tiers qui pourrait en tirer un bénéfice, une subvention de l'ordre de 20 % à 30% des coûts déterminants est envisageable.

Le concept d'exploitation est fondé sur une subvention de CHF 145'000.-. Compte tenu du tarif envisagé (de CHF 14.- à CHF 16.- par nuit et par personne), les revenus attendus sont estimés entre CHF 16'000.- et CHF 31'000.- par année. Ils dépendent évidemment de la fréquentation. Les charges annuelles sont estimées à CHF 34'510.- par année, montant auquel il faut ajouter CHF 17'400.- d'amortissement comptable (linéaire sur 25 ans). En tenant compte du découvert et d'intérêts pour le financement, la charge atteindrait CHF 80'000.-, calculé sur 25 ans.

Actuellement, l'offre d'accueil et de séjour fait défaut dans notre commune. Ce projet permet de répondre à une demande d'accueil de groupe.

A une très forte majorité, la commission des bâtiments et des installations sportives préavise favorablement la réalisation de ce projet d'accueil.

La commission économique et touristique a préavisé favorablement et à l'unanimité, le principe de transformation des anciens cantonnements militaires en un lieu d'accueil. Elle a souhaité que ce lieu soit fragmenté en unités de 4 à 6 lits, plutôt qu'en deux dortoirs de 27 lits et de 21 lits. Elle ne s'est jamais prononcée sur la rentabilité et les répercussions dudit projet sur le budget de fonctionnement de la Municipalité.

A la majorité, la commission des finances préavise favorablement cet objet.

La dépense sera financée par autofinancement.

Le Conseil municipal à la majorité propose au Conseil de ville d'approuver le crédit demandé en vue de la réalisation d'un centre d'accueil dans les anciens cantonnements militaires des Halles de gymnastiques.

Ouverture de la discussion :

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Ce soir, M. Michel Bastardoz, SOC, doit être satisfait, lui qui s'étonnait lors du Conseil de ville du mois de mars dernier que cet objet ne figurât pas à l'ordre du jour. Il en profitait pour fustiger l'attitude frileuse des membres de la "sacro-sainte" commission des finances qui, selon lui, outrepassent leurs compétences et font la pluie et le beau temps à Saint-Imier. En effet cette commission devrait se contenter d'estimer si la

commune a les moyens financiers ou non de réaliser les projets qui lui sont soumis, sans se prononcer sur leur pertinence ou leur utilité. Chacun son métier et les moutons (ou les vaches, c'est selon) seront bien gardé(e)s. Je me permets de répondre en tant que membre de cette sacro-sainte commission des finances, mais par contre je ne sais pas si je réponds à M. Michel Bastardoz, SOC, conseiller de ville, ou au collaborateur d'un bureau d'étude et d'architecture de Saint-Imier. A ce propos, je demanderais à M. Thierry Spring, président, de relire, ici, pour mémoire, les art. 11 et 12 du Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier."

M. Thierry Spring, président : "Bien, je vais vous lire ces deux articles :

Obligation de se retirer

Art. 11 ¹Quiconque possède un intérêt personnel direct dans une affaire a l'obligation de se retirer lorsqu'elle est traitée.

²Ont également l'obligation de se retirer

a les parents et alliés selon la loi sur les communes, ainsi que

b les représentants légaux, statutaires ou contractuels des personnes dont l'intérêt personnel direct est touché.

³Les personnes obligées de se récuser doivent signaler d'elles-mêmes leurs intérêts. Elles peuvent s'exprimer sur l'affaire avant de quitter la salle.

⁴L'obligation de se retirer ne vaut pas pour le vote aux urnes et les délibérations du Conseil de Ville. L'article 12 demeure réservé.

Obligation de signaler ses intérêts au Conseil de ville

Art. 12 Les membres du Conseil de Ville doivent signaler toute relation d'intérêt au sens de l'article 11, alinéas 1 et 2, au début des délibérations."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Merci M. le président. Je peux donc vous poser la question à M. Michel Bastardoz, SOC. Avez-vous un intérêt professionnel pour les halles qui sont liées à l'aménagement de ce centre d'accueil, selon votre intervention de mars dernier ?"

M. Michel Bastaroz, SOC : "Je n'ai aucun intérêt personnel. Je suis employé dans l'entreprise qui va, peut-être, ou peut-être pas, s'occuper du projet. Je n'ai pas d'actions dans l'entreprise. Je ne suis ni patron ni administrateur. Je n'y ai rien du tout. Je suis juste un employé."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Très bien, merci. Alors, je reprends. Or donc, lors du dernier Conseil de ville, vous, M. Michel Bastardoz, SOC, avez accusé la commission des finances de retarder la concrétisation de ce centre d'accueil en demandant séance après séance des informations à M. Christian Schlupe, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives, et à sa commission. Etait-il vraiment superflu de demander combien coûterait effectivement ce centre d'accueil et son exploitation ? Ce n'est que dans l'intervalle que nous avons enfin reçu des projections chiffrées à ce sujet, notamment le tableau récapitulatif de la situation financière qui montre que ce centre d'accueil va nous coûter CHF 80'000.- par an pendant 25 ans, CHF 80'000.- qui viendront par conséquent gonfler le compte de fonctionnement de notre commune. Et là, je me tourne vers le parti libéral radical qui depuis plusieurs années demande par voie de motion contraignante à ce que Saint-Imier fasse des économies, qu'elle n'augmente plus ses charges, qu'elle réduise son train de vie.

Êtes-vous prêts, Mesdames, Messieurs, ce soir à libérer ce crédit de CHF 580'000.- qui aura des répercussions très importantes pour les 25 prochaines années sur le compte de fonctionnement ? Et pour rapporter quoi au final aux habitants de Saint-Imier ? Franchement pas grand-chose. Je me pose même la question de savoir si le centre d'accueil tel qu'il nous est présenté pourrait séduire un public plus large que Jeunesse+Sport (J+S). L'endroit n'est franchement pas idéalement placé pour l'organisation d'un séjour avec des élèves par exemple, les grands dortoirs ne répondent plus aux standards actuels du public et on ne pourrait même pas proposer à nos éventuels hôtes des heures de gymnastique dans des halles déjà suroccupées. Pour toutes ces raisons, en ce qui me concerne, je préfère clairement utiliser ce crédit pour d'autres projets qui me paraissent bien plus importants pour Saint-Imier et pour les Imériennes et les Imériens, comme par exemple, la réfection de la patinoire ou le bâtiment de Plein Soleil. Comme ne cesse de le répéter M. John Buchs, PLR : "La plus belle fille du monde ne peut donner ce qu'elle n'a pas." Alors oui, M. Michel Bastardoz, SOC, Saint-Imier a sûrement les moyens de débloquer la somme de CHF 580'000.- et de dépenser chaque année CHF 80'000.-, j'estime que l'on devrait utiliser cet argent pour autre chose que ce centre d'accueil largement déficitaire et finalement peu directement utile aux habitants de notre cité. Le jeu n'en vaut pas la chandelle et l'engagement pris ce soir se paiera cash lorsqu'il faudra se prononcer sur d'autres sujets onéreux. Ce soir, comme lors de la dernière séance des finances, je refuserai par conséquent la libération de ce crédit de CHF 580'000.-, à l'instar, j'espère des membres de la fraction à laquelle j'appartiens, et peut-être aussi d'autres fractions. Je demande le bulletin secret pour ce vote. "

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Vous pouvez rire M. Michel Bastardoz, SOC."

M. Michel Bastardoz, SOC : "Je ne ris pas, je bâille, ce n'est pas tout à fait la même chose."

M. Michel Bastardoz : SOC. "Je tiens tout de même à rappeler à M. Jean Luc Berberat, AJU, que c'est la sacro-sainte commission des finances qui a splitté ce montant ce qui a fait qu'il n'a pas pu être voté en même temps que la réfection des halles. Ce qui n'a pas été compris à la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives. Si les choses avaient été faites comme elles avaient été pensées, on n'en parlerait même pas ce soir."

M. John Buchs, PLR : "Je ne vais pas répondre aux questions posées par M. Jean Luc Berberat, AJU, mais je vais aller à l'essentiel. C'est à l'unanimité que le parti libéral radical dit Oui à la transformation des cantonnements militaires en centre d'accueil. Un Oui responsable car nous sommes convaincus que le futur centre d'accueil répond à un besoin. Saint-Imier pourra ainsi accueillir à nouveau des cours J+S, des écoles, des sociétés et naturellement des familles dans un cadre sympathique et convivial et à un prix intéressant. Le tourisme doux est en pleine expansion. Saint-Imier peut y jouer un rôle important de par sa situation géographique au cœur du Parc régional de Chasseral, les installations solaires et les éoliennes de Mont-Soleil en été et en automne, l'espace Les Bugnenets-Les Savagnières en hiver. Il est évident que les premiers clients du "Centre d'Accueil" seront les meilleurs ambassadeurs du développement de celui-ci. Le défi est important, il faudra accueillir nos hôtes avec le sourire et chaleureusement, car la meilleure publicité reste toujours le bouche à oreille. Pour la commune, il s'agira également de promouvoir cet espace avec professionnalisme avec les autres partenaires soit : Jura bernois Tourisme, le Parc régional Chasseral, le Funiculaire Mont-Soleil, la direction des téléskis des Savagnières, les CJ, J+S, et les CFF. Nous sommes naturellement réalistes, mais le risque financier est acceptable, et là, je conteste le montant de CHF 80'000.- énoncé par mon collègue, supportable pour notre commune. En effet, durant les 3 à 5 premières années on devra certainement supporter une perte d'exploitation. Mais il faut aussi tenir compte du retour sur investissement. Les clients du "Centre d'Accueil" vont consommer et acheter à Saint-Imier. Ils iront également dans les commerces locaux, ils consommeront dans les restaurants et les métairies. Certains reviendront aussi plus tard à Saint-Imier, et dans la région, et dépenseront aussi de l'argent. C'est pour promouvoir l'image de notre cité que le

parti libéral radical dit un Oui clair au projet et à son financement à hauteur de CHF 580'000.- par autofinancement, duquel il faut soustraire une éventuelle subvention cantonale de 20 à 30 %."

M. Michel Ruchonnet, SOC : "Cet objet a suscité un débat de fond dans la fraction socialiste. Depuis que nous avons accepté du bout des lèvres la réfection des Halles de gymnastique, ce nouvel objet, bien qu'il soit attendu, nous laisse un goût légèrement amer. Lors de la discussion pour le préavis des 5 millions pour les Halles de gymnastique, nous vous avons posé la question quant à savoir comment nous en étions arrivés à une si grosse somme pour finalement une réalisation qui n'apporte pas grand-chose de nouveau ou de supplémentaire. Nous vous avons également posé la question de savoir pourquoi le crédit d'engagement que nous votons ce soir n'avait pas été intégré au projet global de réfection des halles et nous attendons toujours la réponse. Il est clair pour nous que si un fonds d'entretien avait été mis en place pour un entretien régulier de ces halles, nous n'en serions pas là. Dans l'industrie du bâtiment, il y a une règle simple : il faut prévoir chaque année 1 % de la valeur AIB dans l'entretien. On peut rêver mais pas toujours tout se payer, chaque citoyen le vit dans son ménage. Réduire la voilure ne veut pas dire rien s'offrir. Nous comprenons d'autant moins ce "saucissonnage" entre les crédits des deux objets qu'ils ont des parties techniques communes ainsi que des éléments structuraux communs. Si nous refusons le crédit de ce soir, il faudra faire des modifications dans les plans des halles notamment pour ce qui est de la ventilation et des puits de lumière. Pour nous, ces deux objets devaient être mis ensemble et donner un préavis à la population pour un crédit de 5,6 millions et non pas deux chiffres séparés. Finalement, nous avons décidé de donner notre accord pour ce crédit d'engagement mais simplement à la majorité des votes de la fraction. C'est finalement parce qu'il y a une certaine logique dans ce projet et surtout le fait que nous n'avons aucune capacité d'accueil à Saint-Imier qui nous fait donner un timide oui. Si un même cas de figure devait se présenter, notre réponse serait alors bien différente, à moins que nous soyons persuadés du bien-fondé de l'objet. Puisque cette somme figure au budget des investissements, nous proposons que cela soit fait par autofinancement mais, sans être timorés, et voulant absolument le développement de Saint-Imier, tous ces investissements ne passent pas chez nous comme une lettre à La Poste. Nous rappelons ici notre attachement à la notion de priorité et les priorités dans un avenir proche ne concerneront pas que les bâtiments. Nous aussi nous voulons qu'il "fasse bon vivre à Saint-Imier".

M. Francis Daetwyler, SOC : "Comme mon collègue voisin vient de le dire, la décision de la fraction socialiste a été prise à la majorité, ce qui veut dire qu'il n'y avait pas unanimité sur ce dossier. Personnellement, je partage les craintes exprimées tout à l'heure par mon collègue M. Jean Luc Berberat, AJU. En revanche, je m'oppose au vote secret. Je pense que c'est précisément lorsqu'il y a des divergences d'opinion qu'il est intéressant de savoir qui a voté. Je rappelle que la tendance générale dans tous les parlements c'est de généraliser le vote nominatif. Un des derniers exemples étant le Conseil des Etats, où il y avait aussi, en plus, des problèmes "d'arithmétique". C'est un peu plus difficile à compter au Conseil des Etats où ils sont 46. Ici nous sommes 31, donc c'est moins difficile. Je crois qu'effectivement nous n'échapperons pas à la fixation de priorités. Je partage l'analyse comme quoi il a une lacune d'équipement dans le domaine concerné dans notre commune, mais je crois aussi que nous ne pouvons malheureusement pas tout nous offrir et que les investissements de développement industriel et économique, je pense au Parc technologique, doivent avoir une priorité."

M. Michel Ruchonnet, SOC, demande une suspension de séance.

M. Thierry Spring, président : "La suspension est accordée. Il est 20 h 09. La séance reprend à 20 h 15."

M. Thierry Spring, président : "Bien, je commence par vous donner une explication concernant le règlement du Conseil de ville. L'article 10, concernant les votations, stipule à

l'alinéa 7 : "Le vote s'exprime par le fait de se lever, toutefois le bulletin secret peut être demandé par chaque conseiller de ville présent lors de la séance". M. Jean Luc Berberat, AJU, souhaitez-vous toujours le vote à bulletin secret ?"

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Oui."

M. Thierry Spring, président : "Merci. Je demande aux scrutateurs de distribuer les bulletins."

M. Thierry Spring, président : "Voilà, j'ai le résultat de la votation. L'objet : "Votation d'un crédit d'engagement de CHF 580'000.-, figurant au budget des investissements, pour l'aménagement des cantonnements militaires en centre d'accueil pour sociétés ou groupe" avec un mode financement par autofinancement, est accepté par 13 voix pour, 9 voix contre. Il y a 1 absence. 23 bulletins distribués, 23 bulletins rentrés."

9. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 130'000.-, figurant au budget des investissements, pour l'informatique de l'école secondaire : décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Les conseillers de ville ont reçu le rapport établi par la commission et la Direction de l'école secondaire.

L'équipement informatique de l'école primaire ne répond plus aux exigences actuelles de l'enseignement et ne permet pas de prendre en compte les possibilités offertes désormais par internet. Elaborée en collaboration avec le Ceff, la mise à niveau représente un coût de CHF 151'000.-; CHF 20'000.- seront pris en charge par le reliquat actif laissé par le 150^{ème} anniversaire, après versement de la subvention municipale, tandis que le solde a été porté au budget des investissements du plan financier soumis au Conseil de ville le 24 octobre 2013. Il s'agit de décider de cet investissement.

Répondant aux impératifs d'enseignement actuels, le projet présenté prévoit l'installation d'un réseau Wifi dans l'école, le remplacement du serveur actuel, l'équipement des classes avec des beamers ainsi que l'acquisition d'ordinateurs portables pour l'enseignement (système "classes mobiles") ainsi que les acquisitions et mises à jour des logiciels.

Le projet sera réalisé en partenariat avec le Ceff avec l'acquisition de matériels auprès de commerces locaux. La dépense sera financée par autofinancement.

Sur préavis unanimes de la commission de l'école secondaire, et de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, préavis favorablement l'acceptation du crédit demandé.

Ouverture de la discussion :

M. Thierry Spring, président : "Je signale une éventuelle relation d'intérêt pour ce point."

M. Michel Bastardoz, SOC : "La fraction socialiste a analysé et largement discuté ce point 9 de l'ordre du jour. Il en ressort qu'à Saint-Imier les bonnes habitudes ne se perdent pas. Il aurait été tellement simple d'améliorer ces installations informatiques un peu chaque année, mais comme d'habitude CHF 20'000.- par année, c'est trop cher. On préfère CHF 130'000.- d'un coup. Comme ça, au lieu de se lever 6 fois, on ne se lève qu'une fois. Ce mode de faire permet à certaines commissions de toujours nous dire : "Faites attention, on dépend d'un contribuable, les feux sont à l'orange, etc,...". On n'aime pas faire petit à petit. La fraction socialiste est persuadée, pour ne pas pénaliser l'enseignement de qualité, qu'il est nécessaire, autant pour les élèves que pour les enseignants, de travailler avec du matériel adéquat. C'est pour cette raison que la fraction socialiste accepte ce crédit de CHF 130'000.- qui sera financé par autofinancement."

M. Sener Kalayci, PLR : "L'informatique a fait son entrée dans les foyers et dans les écoles depuis longtemps déjà. Les enfants actuellement à l'Ecole secondaire font partie de la génération internet et smartphome et sont familiarisés avec tous les types d'écrans et de claviers. Les évolutions interviennent très rapidement dans ce monde informatique aussi bien au niveau du matériel qu'au niveau des logiciels. Des ordinateurs "vieux" de 10 ans, des portables qui ne tiennent la charge que quelques dizaines de minutes, ce matériel dont dispose à l'heure actuelle l'Ecole secondaire ne répond plus ni aux recommandations de la Direction de l'instruction publique (DIP) ni aux normes actuellement en vigueur et à juste titre ne peut pas satisfaire ni les enseignants ni les élèves. Le parti libéral radical accepte la libération du montant de CHF 130'000.- et soutient l'achat et la modernisation de l'équipement informatique afin d'offrir à nos élèves et aux enseignants un environnement de travail agréable et efficient, des outils et programmes didactiques correspondant aux besoins actuelles. Nous relevons également avec satisfaction le fait que la variante choisie par la commission d'école pour mener à bien ce projet fait appel à des acteurs locaux et des compétences locales, à savoir le Ceff et les commerçants de la place."

Mme Aurélie Juillerat, AJU : "Les MITIC (médias, images, technologie de l'information et communication) se développent à un rythme effréné et leur importance dans la vie quotidienne ne cesse de croître et font partie intégrante des plans d'études. Il est donc impératif de suivre cette avancée. Or, le parc informatique de l'Ecole secondaire ne répond plus aux exigences actuelles. Par conséquent, la fraction alliance jurassienne encourage vivement cet investissement qui répond à un besoin urgent. Nous acceptons donc le crédit d'engagement de 130'000.- figurant au budget des investissements. Nous espérons aussi que le montant du budget annuel concernant l'informatique puisse être augmenté et qu'un plan d'investissement soit mis en place afin de renouveler régulièrement le parc d'informatique."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 130'000.-, figurant au budget des investissements, pour l'informatique de l'école secondaire et son financement par autofinancement est accepté par 22 voix pour, 0 voix contre. Il y a une abstention, celle de M. Thierry Spring, président, ayant annoncé une éventuelle relation d'intérêt.

10. Nomination d'un membre au sein de la commission de l'équipement en remplacement de M. Jérôme Lavanchy, démissionnaire

Mme Talika Gerber, PLR : "Le parti libéral radical a le plaisir de vous proposer M. Cédric Spielhofer, PLR, en remplacement de M. Jérôme Lavanchy, démissionnaire. Comme notre président l'a évoqué en début de séance, notre parti remercie Jérôme pour son engagement au sein de cette commission, ainsi qu'au sein de notre conseil. Nous lui souhaitons plein de succès dans ses différentes activités."

Au vote, M. Cédric Spielhofer, PLR, est nommée à l'unanimité moins l'intéressé.

11. Nomination d'un représentant de la Municipalité au sein de l'assemblée générale du Service d'aide et de soins à domicile du Vallon de St-Imier (SASDOVAL) en remplacement de M. Jérôme Lavanchy, démissionnaire

M. John Buchs, PLR : "Le parti libéral radical vous propose Mme Talika Gerber, PLR."

Au vote, Mme Talika Gerber, PLR, est nommée à l'unanimité moins l'intéressée.

12. Nomination d'un membre au sein de la commission temporaire chargée de traiter la Motion "Profiler Saint-Imier par et autour des transports publics" en remplacement de Mme Josepha Chiesa, démissionnaire

Mme Florine Pessotto-Bueche, AJU : "La fraction Alliance jurassienne a le plaisir de vous proposer M. Thierry Egli, AJU, en remplacement de Mme Josepha Chiesa que nous profitons de remercier pour son engagement au sein de cette commission."

Au vote, M. Thierry Egli, AJU, est nommé à l'unanimité moins l'intéressé.

13. Motions et interpellations

M. Thierry Spring, président, informe avoir reçu avant la séance du Conseil de ville 3 interpellations du parti libéral radical. Elles sont donc présentées en premier.

M. John Buchs, PLR : "Interpellation intitulée : Rénovation du bâtiment du Ceff industrie rue de la Clef 44. Le bâtiment du Ceff industrie de la rue de la Clef 44 est sous-utilisé en raison de son mauvais état physique, aussi bien extérieur qu'intérieur, ainsi que de son manque de fonctionnalité. Depuis plus de deux ans les services concernés du canton étudient différentes possibilités de transformation de ce bâtiment, mais à notre connaissance, aucune décision n'a encore été prise par le canton pour sa réhabilitation. Si une décision est prise, il s'agira également d'être très attentif au projet et ne pas se contenter de travaux qui n'apportent aucune valeur ajoutée au bâtiment et à son confort pour les apprentis, le corps enseignant et l'image de la formation professionnelle. Selon plusieurs sources fiables, le Centre de Formation Professionnelle de Bienne (CFP) cherche à renforcer sa division de langue française qui a connu un net recul d'effectif dans le système dual ces dernières années. C'est un danger latent pour le Ceff industrie de voir l'une ou l'autre des professions enseignées à Saint-Imier transférées au CFP de Bienne. Comme il n'y a quasiment jamais de fumée sans feu, nous demandons au Conseil municipal de suivre avec attention ce dossier. Saint-Imier a déjà largement donné dans la réorganisation de la formation professionnelle régionale : "Ça suffit, et le Gouvernement bernois doit en prendre bonne note.". Nous regrettons également que la direction concernée du canton n'ait pas confiée les travaux d'étude d'architecture du bâtiment rue de la Clef 44 à un bureau de Saint-Imier ou de sa proche région. Nous avons dans le Haut-Vallon plusieurs entreprises compétentes en la matière et qui forment des apprentis. Saint-Imier doit absolument rester le centre de formation principal du Jura bernois aussi bien au niveau secondaire Il formation professionnelle, que tertiaire au travers des instituts de la HE-Arc qui sont dans les locaux du parc technologique I. Nous demandons au Conseil municipal d'informer le Conseil de ville :

1. Sur l'état d'avancement du projet, la nature des travaux qui seront entrepris par le canton et le calendrier.
2. Sur les démarches en cours ou qu'il pense faire afin de défendre les intérêts de Saint-Imier dans l'organisation de la formation professionnelle dans le Jura bernois."

M. Stéphane Boillat, maire : "Le dossier de la rénovation nécessaire du bâtiment rue de la Clef 44, propriété du canton, a été suivi de manière constante, autant qu'il est possible à l'exécutif de notre commune. Finalement, le 20 février 2014, une séance a réuni les acteurs principaux de ce dossier à la DIP, à Berne. Lors de cette séance, à laquelle j'ai participé, la variante des travaux possibles compte tenu des diverses contraintes, dont celle des finances cantonales, a été choisie. Cette variante était, à notre avis, la meilleure possible dans ces circonstances. La réalisation de cette variante (étude, devis, etc.) appartient à la Direction

des travaux publics (TTE). Par la suite et par le biais du CJB, tant par la Section instruction que je préside, que par la section TTE du CJB, présidée par M. Francis Daetwyler, SOC, le dossier a été soutenu. Le projet a été reconnu comme prioritaire en mars par la TTE et doit être réalisé. La prochaine étape est la présentation du projet détaillé, dont les coûts se montent à plusieurs millions de francs. Cette présentation est prévue en octobre de cette année. La procédure de crédit occupera sans doute l'année 2015, et les travaux pourraient débuter en 2016 pour être achevés à la rentrée 2017. Jusqu'à cette date, le Ceff santé-social occupera le bâtiment de l'ancien Asile. Tel est le calendrier arrêté. Le soutien du Conseil municipal aux instituts de formation est de tout temps plein et entier. Nous sommes à l'écoute des besoins du Ceff, notamment par le biais de Mme Danièle Kiener, conseillère municipale, membre du conseil d'école. Dans le cadre des contacts réguliers entretenus, et notamment lors d'un entretien que j'ai eu avec la direction, le "danger latent" exprimé n'est pas ressenti. Il va de soit que ce dossier est suivi avec attention."

M. John Buchs, PLR : "Je remercie M. le maire pour la réponse précise à la question 1. 2017 me paraît un peu loin, mais néanmoins puisque le nouveau projet est de quelques millions, on peut comprendre que la décision prenne un certain temps. Je remercie également le Conseil municipal, ainsi que le Conseil du Jura bernois pour leur soutien au projet de rénovation. Quant à la question 2, je n'avais aucun doute quant au soutien indéfectible du Conseil municipal à la formation professionnelle du secteur secondaire et tertiaire à Saint-Imier."

M. John Buchs, PLR : "Deuxième interpellation. Lors de notre séance du 20 juin 2013, j'avais interpellé le Conseil municipal à propos du rétablissement d'une sympathique tradition culturelle qui consistait lors de chaque construction d'un édifice par la Municipalité de réaliser une œuvre d'art. Il s'agit au cas particulier de l'espace du Griffon, bâtiment situé au cœur de notre cité. La réponse du Conseil municipal peut être résumée comme suit : "Le Conseil municipal est heureux de la préoccupation qui est émise s'agissant d'enrichir l'espace public d'œuvres d'art.". Sollicité par le Conseil municipal l'architecte du Griffon a répondu affirmativement en précisant qu'il approuvait l'initiative de poursuivre la tradition culturelle de notre cité. Je souhaite être orienté sur l'état d'avancement de ce dossier et ce qui a été entrepris par le Conseil municipal pour la mise en œuvre du projet."

Mme Danièle Kiener, cheffe du département de la culture : "Nous allons traiter votre demande en commission culturelle le 10 juin 2014. Je vais vous apporter tous les renseignements lors de la prochaine séance du Conseil de ville."

M. John Buchs, PLR : "Je trouve que le temps est relativement long. Cela fera 11 mois et 20 jours que j'ai déposé cette interpellation. J'attends avec un vif intérêt la séance de notre conseil du mois de juin. Je remercie la conseillère municipale pour sa réponse."

M. John Buchs, PLR : "Interpellation intitulée : Les cyclistes sont de plus en plus nombreux à Saint-Imier : il faut les protéger. Economique, écologique et bénéfique pour la santé le vélo est un mode de déplacement très prisé pour se déplacer à son lieu de travail, pour faire ses courses, se balader ou faire du sport. Les enfants aussi sont, avec le retour des beaux jours, de plus en plus nombreux à pédaler dans nos rues et sur la route cantonale. Un constat, depuis la sortie Ouest de Saint-Imier, soit à la hauteur du pont de Chemin de fer il y a une piste cyclable de chaque côté de la route en direction de Sonvilier et qui traverse le village. Par contre, dans la nouvelle conception de la route cantonale qui traverse notre cité, il n'y a aucune piste cyclable ou bande cyclable. Ceci est une lacune qu'il faut combler rapidement afin d'assurer le minimum de sécurité pour les cyclistes de tout âge. Dans la nouvelle conception d'aménagement de la route principale, de par leur conception les rigoles qui séparent la route du trottoir sont dangereuses pour les cyclistes. D'autre part, il est utile de rappeler que seuls les piétons sont autorisés à utiliser les trottoirs. Nous demandons au Conseil municipal de confier un mandat d'étude au bureau de prévention des accidents (bpa) :

1. Pour améliorer la sécurité des cyclistes dans la traversée de Saint-Imier.
2. D'étudier la création d'une piste cyclable à la rue de la Clef, la rue du Pont (accès à la piscine) et traversée de la zone industrielle.
3. De proposer des solutions pour améliorer la sécurité des cyclistes dans les rues principales de la cité."

M. Stéphane Boillat, maire : "La réponse sera donnée lors d'une prochaine séance par le conseiller municipal en charge du dossier M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité."

Mme Talika Gerber, PLR : "Interpellation intitulée : La Place du Marché : la gabegie. Approuvé par le Corps électoral le 5 février 2012, par 633 oui, contre 146 non, le Plan de quartier Centre ville sera achevé à fin 2014. La rue principale est jolie et les immeubles sont mis en valeur et nous nous en réjouissons.

Les objectifs du projet pas atteints :

Parmi les objectifs du projet publiés sur le site internet de la commune deux nous interpellent tout particulièrement :

- Favoriser la cohabitation entre piétons et automobilistes.
- Créer une nouvelle forme de convivialité au centre-ville, propice aux rencontres et aux activités commerciales.

Dans le bulletin d'information n° 4 de mai 2013 distribué à toute la population, le Conseil municipal écrit notamment à la réponse à la question : Pourquoi une zone de rencontre ? "Créer une zone de rencontre au centre-ville de Saint-Imier c'est faire en sorte que piétons, cyclistes et véhicules motorisés puissent partager un même espace, dans l'esprit de ConviviaCité." Le Conseil municipal a également déclaré, suite à plusieurs interventions de citoyens, de commerçants ou de notre conseil qu'une évaluation serait faite et communiquée au début 2013. Nous n'avons rien lu, rien entendu, aussi nous demandons d'urgence des informations.

Quelques constats :

Place du Marché :

Une pétition signée par plus de 1'300 personnes qui signalaient les défauts constatés et proposaient des solutions n'a eu aucun effet auprès du Conseil municipal, ce qui interpelle.

La circulation et le parage sont difficiles. Lorsque la place est fermée, c'est la pagaille, le désordre et le danger pour les piétons.

Le plan de circulation est inadéquat et dangereux. Il doit donc être modifié dans le meilleur délai afin d'assurer la sécurité des piétons et des enfants qui se rendent à l'école à pied ou à vélo.

Le plan de circulation et de parage cause un préjudice commercial aux entreprises des alentours lorsque le Sud de la Place est fermé ou lors de concerts à la Collégiale ou au CCL, voire lors d'enterrements ou mariages.

Places de stationnement 15 minutes pour les clients des pharmacies :

Les abus sont manifestes et les deux places sont souvent occupées par des personnes non autorisées et qui ne sont pas, la plupart du temps, sanctionnées.

Parcage sur les trottoirs abaissés de la rue principale :

Un constat : les abus sont manifestes et dangereux pour les piétons, car avec les trottoirs abaissés certains automobilistes inconscients parquent sur les trottoirs ne laissant plus un passage suffisant pour une poussette ou un piéton. La plupart du temps ces violations de la Loi sur la circulation routière ne sont pas sanctionnées.

Signalisation déficiente :

Nous citons un seul exemple : pour une personne qui ne connaît pas Saint-Imier se rendre à l'hôpital n'est pas facile. La signalisation est déficiente.

Zone jaune par exemple devant la Brasserie de la Place :

Il y a une zone avec un revêtement jaune d'environ 2 mètres de large sur 40 mètres de long au milieu de la route cantonale. La plupart des piétons qui traversent à cet endroit sont convaincus qu'il s'agit d'un refuge au milieu du passage pour piétons, ce qui n'est pas le cas.

Le parti libéral radical demande au Conseil municipal :

1. De présenter au Conseil de ville du mois de juin le plan de circulation et de parcage de la Place du Marché et des rues adjacentes.
2. De prendre des mesures immédiates sur ladite place pour protéger les piétons et les cyclistes.
3. De définir un concept de parcage lorsque la place n'est pas occupée par une manifestation et non pas simplement interdire son accès de fin octobre au début avril.
4. De poser dans le meilleur délai une signalisation adéquate pour les automobilistes et les poids lourds afin d'atteindre les institutions importantes de la cité."

M. Stéphane Boillat, maire : "La réponse sera également donnée lors de la prochaine séance par M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité."

14. Réponses aux motions et interpellations

Il n'y a pas de réponse aux motions et interpellations.

15. Petites questions

Mme Aurélie Juillerat, AJU : "Une nouvelle fois la fraction alliance jurassienne s'inquiète de l'état de vétusté de nos différentes places de jeux. Eh oui encore, mais rappelons que la plupart des installations se situant sur l'Esplanade des collèges, sur la place de jeux près de la gare ou à la rue Champs de la Pelle, ne sont plus aux normes. Pour certaines, elles datent d'une trentaine d'années. Par conséquent, il devient impératif de les remplacer rapidement. La fraction alliance jurassienne pense que nos enfants ont droit à un endroit sécurisé afin de pouvoir se divertir en toute tranquillité. Rappelons qu'une petite question avait déjà été

posée à ce sujet par notre fraction en 2011, puis une autre en 2012. Nous arrivons bientôt au terme de cette législature et nous attendons toujours. Pourquoi rien de concret n'a encore été entrepris ?"

M. Christian Schluep, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Effectivement, c'est une préoccupation qui revient souvent. Je peux volontiers vous préparer, pour la prochaine séance, un résumé de ce qui a déjà été dit et entrepris. Pour l'instant, je peux vous dire que les quelques jeux encore à disposition sur les différents emplacements sont régulièrement saccagés, détruits, volontairement. Par exemple, la balançoire de la rue du Vallon a été, une nuit, saccagée. Ce jeu avait des fondations en bois, et des socles en béton. Cela a été massacré. C'est de la violence gratuite. Une plainte a été déposée "contre X". La Police cantonale n'a, à ce jour, trouvé aucun coupable. Vos préoccupations ont déjà été, plusieurs fois, discutées en commission de gestion des bâtiments et des installations sportives. Nous souhaitons consacrer l'intégralité du montant à disposition pour la remise en état d'un seul jardin. Lorsque nous avons présenté le projet, le montant était supérieur au montant à disposition. Il nous a été dit qu'avec le montant à disposition, nous devons refaire tous les jardins. Qu'il fallait fixer des priorités, par année, en fonction des besoins des jardins. Nous avons pris des contacts avec des spécialistes. Des spécialistes régionaux également. Il y a eu des rencontres sur place. Les normes actuelles ne permettent pas de réaliser certaines choses. On ne peut pas mettre n'importe quels jeux, il y a aussi une question de gazon,... . Toute une série de choses à respecter. A l'époque nous étions plus libres. La commission de gestion des bâtiments et des installations sportives se penche actuellement sur la remise en état de l'ensemble des parcs, sur plusieurs exercices, plusieurs années. Vous avez raison, c'est triste. Cette année encore, nos jardins ne permettent pas d'offrir ce qu'ils devraient offrir en toute sécurité. Je vais essayer de vous informer plus précisément lors de la prochaine séance."

Mme Aurélie Juillerat, AJU : "Je vous remercie déjà pour vos réponses. J'espère qu'un projet sera mené à terme."

M. Michel Ruchonnet, SOC : "Lors des services funèbres, il y a des problèmes de parcage. Est-ce qu'il serait possible que, temporairement, pendant les services funèbres, la Place du Marché puisse être autorisée au parcage ? Lors des derniers services funèbres, il y a des personnes âgées qui se sont retrouvées à la Place des abattoirs, ou à la gare, et qui ont dû monter à pied à la Collégiale. Cela ne donne pas une très bonne image. Le parcage serait autorisé, juste temporairement, pour rendre service."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous prenons note de votre suggestion."

M. Michel Ruchonnet, SOC : "C'est très simple."

M. Michel Bastardoz, SOC : "En attendant la future, éventuelle, peut-être, déchetterie nouvelle. Je me posais la question de savoir s'il ne restait pas quelques brouettes de goudron pour boucher les trous du site actuel. Je n'ose bientôt plus y aller, ou alors encordé, pour ne pas tomber dans un trou."

...rires...

M. Michel Bastardoz, SOC : "Si vous pouviez boucher ces trous, cela serait très bien."

M. Michel Jeanneret, chef du service de l'équipement : "Comme indiqué tout à l'heure, nous avons eu une séance concernant la future, nouvelle, déchetterie régionale ce matin. Et bien, cet après après-midi, M. Vincent Brahier, PLR, voyer-chef de nos Travaux publics, ici présent, a rencontré une entreprise de construction de la place. Avec l'achat du nouveau compacteur, que vous venez d'accepter, nous allons devoir réaménager un peu l'espace pour permettre un travail efficace. Cela veut dire : déplacer quelques bennes, agrandir un

peu l'espace. Cette entreprise de construction viendra au mois de juin prochain, donc bientôt, procéder à ces aménagements. Elle profitera de boucher les fameux trous dont vous venez de parler."

M. Michel Bastardo, SOC : "Merci."

M. Vincent Brahier, PLR : "Les CFF mettent dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary du 2 mai 2014 le renouvellement de la marquise sur le quai 1 ce qui est un bon investissement du fait que la marquise coule. Nous aimerions savoir où en est le projet des ascenseurs de la gare ainsi que le calendrier."

M. Christian Schluep, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "En collaboration avec un bureau d'ingénieurs, qui a été mandaté sur un préavis de la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives, et avec l'accord du Conseil municipal, un travail en étroite collaboration, et bien évidemment avec les CFF également, est en cours. Le but de cette collaboration et de mener le projet à terme. Ce bureau, qui a l'habitude de traiter avec la régie fédérale, va nous présenter tout prochainement le calendrier. Malheureusement, je ne peux vous donner des dates précises. C'est volontiers que je vous apporterai plus de renseignements lors de la prochaine séance. Pour vous rassurer, tout est planifié pour cette année."

M. Vincent Brahier, PLR : "Merci."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Petite question intitulée : Arrivée du Tour de Romandie 2015 à Saint-Imier. A l'issue du contre-la-montre de Neuchâtel qui clôturait de manière spectaculaire le 68^{ème} Tour de Romandie, dans un stade de Maladière pour une fois plein comme un œuf, le comité d'organisation dévoilait dimanche dernier les villes-étapes de la boucle romande 2015 parmi lesquelles figure Saint-Imier. J'avais ouï dire que notre cité accueillerait effectivement une arrivée du 69^{ème} Tour de Romandie, mais cette fois-ci, comme c'est officiel, j'aimerais que le Conseil municipal lève le voile sur cet événement et nous donne ce soir quelques informations, notamment en ce qui concerne l'organisation, le déroulement, les motivations, les attentes et finalement le prix. D'avance merci."

M. Stéphane Boillat, maire : "Tout d'abord, il faut dire qu'un comité est à pied d'œuvre pour organiser cette étape, qu'il est présidé par M. John Buchs, PLR, et que j'en suis un des membres. L'objectif de ce comité est de faire de cette arrivée du Tour de Romandie une fête locale pour l'arrivée de cette étape. Une fête sportive et populaire et aussi d'une autre manière de faire rayonner et présenter la commune à l'occasion des étapes en Suisse romande. Nous poursuivons cet objectif. Il est vrai que l'annonce a été faite de manière assez rapide, plus rapide que le programme officiel qui nous avait été annoncé puisque l'on nous avait indiqué qu'il n'y aurait pas de communication avant le mois de juillet 2014. Je ne pourrai vous donner des réponses plus précises à toutes vos questions que lors d'une prochaine séance."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Je patienterai."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "La dernière étape de la réfection de la route cantonale traversant Saint-Imier a débuté le 31 mars 2014. Cependant ce soir ce n'est pas de cet ultime secteur que j'aimerais vous parler, mais de la zone entre les deux places. Il est question dans un proche avenir de réduire la vitesse maximale autorisée à 30 km/h sur ce tronçon. Mais sauf erreur, il n'est pas encore envisagé de réduire cette vitesse à 0 km/h. Or, que constate-t-on quotidiennement depuis que cette route a été refaite ? Les automobilistes ont repris leur bonne vieille habitude de se garer le long du Pod, sans aucun égard pour les piétons et dans l'impunité la plus totale, en profitant des nouveaux trottoirs aux bordures sans bord (très incitatives cela est vrai). Au risque de passer pour un vieux facho, je demande à ce que cette pratique cesse, que la LCR soit respectée et que la police sévisse

et punisse en amendant systématiquement les contrevenants. Et ceci afin d'éviter que l'on considère comme normal un comportement qui ailleurs ne se voit quasiment pas tellement il paraît improbable. Essayez de vous arrêter le long du Pod à la Chaux-de-Fonds ou sur un trottoir au centre de Bienne et vous m'en direz des nouvelles. Et si vous voulez une petite question, puisque j'ai pris la parole sous cette rubrique, la voilà : que fait la police ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "On essaiera de vous donner des statistiques lors de la prochaine séance."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Merci."

16. Réponses aux petites questions

M. Stéphane Boillat, maire : "Une étape intermédiaire concernant la réponse à la petite question posée par M. Michel Ruchonnet, SOC, lors de la dernière séance concernant la Halte CFF. Effectivement, le FAIF a des effets. Nous avons reçu des CFF un projet de convention et nous souhaitons discuter avec ceux-ci, ainsi qu'avec l'office cantonal, de l'ensemble des implications et des effets. La séance de rencontre a été fixée au 11 juin 2014 de sorte que je pourrais vous donner plus de renseignements, un aperçu plus complet, lors de la prochaine séance. Merci de patienter jusque-là."

M. Michel Ruchonnet, SOC : "Pas de problème."

Mme Danièle Kiener, cheffe du département des écoles : "J'ai une réponse à donner à M. Francis Daetwyler, SOC, suite à sa petite question concernant les incidences de la votation du 9 février 2014 sur les écoles supérieures. J'ai eu un entretien téléphonique avec le directeur du Ceff. Il m'a informé, à mon grand plaisir, qu'il n'y avait aucune incidence. Il me reste à contacter la HE-Arc pour savoir si eux subissent quelque chose. Ils m'ont demandé de leur laisser davantage de temps."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Je remercie Mme Danièle Kiener, chef du département des écoles, pour ces informations. Je suis satisfait s'il n'y a pas d'incidence pour le Ceff. J'espère qu'il en sera de même pour la HE-Arc."

17. Divers et imprévu

M. Michel Bastardoz, SOC : "C'est avec une grande joie que j'apprends que le Tour de Romandie 2015 s'arrêtera à Saint-Imier. Il y aura certainement une équipe de cyclistes qui ira dormir aux Halles de gymnastique. Je vois que l'on commence déjà à remplir ces dortoirs, c'est très bien."

...rires...

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 55.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le président : Le vice-chancelier :